



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

Convocation du 23 mai 2018

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Jacky LAPIERRE (1^{er} adjoint), Jean-Luc DERECLLENNE (2^e adjoint), Michel BRIGATTI (3^e adjoint), Patrick BOLLET (4^e adjoint), Hélène MOUCADEAU, Gilles BUGNOT, Jacqueline HENRY, Christophe POULLEAU, Monique ATWOOD, Ginette JOUFFROY, Véronique VINCENT.

Benjamin BONIN a donné procuration à Christophe POULLEAU

Absent : M. Denis BONIN

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point 10 bis concernant le RGPD. Approbation à l'unanimité.

1. Rapports Eau et assainissement 2016 du SIEA de Fauverney,

M. Brigatti présente les rapports 2016 du Président du SIEA de Fauverney en matière d'eau potable et d'assainissement. Le conseil les approuve à l'unanimité. Les rapports sont disponibles en mairie.

2. Compteurs Linky,

L'installation des compteurs Linky est en cours sur la commune et suscite beaucoup de questions et de controverses.

Linky est le compteur électrique intelligent qui est déployé jusqu'en 2021 par ENEDIS, le gestionnaire du réseau électrique en France. Si ses bénéfices en termes de transmission des données de consommation et d'interventions à distance sont indéniables, des interrogations restent en demeure. Les citoyens se demandent si les données envoyées sont sécurisées et si ce boîtier ne serait pas nocif pour la santé.

Monsieur Le Maire rappelle que l'installation de compteurs « communicants » relève d'une directive européenne, transcrite en France dans le Code de l'Energie. Ce sujet ne relève donc pas directement de la compétence des communes. Les tribunaux administratifs ont d'ailleurs annulé, les arrêtés municipaux ou délibérations des villes ayant exprimé leur opposition à Linky.

Monsieur le Maire précise que cette technologie utilise le réseau électrique existant afin de transmettre via des signaux les informations de consommation à ENEDIS.

Ce compteur n'utilise pas de transmissions par radiofréquence. Le gestionnaire de réseau affirme que « à l'intérieur du logement, le compteur Linky n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel, et n'émet pas d'informations en continu, comme d'autres appareils connectés, mais seulement quelques secondes par jour, une fois par jour ».

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français, lesquelles sont très restrictives, concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Testé en laboratoire par des ingénieurs, le champ électromagnétique des ondes de Linky a été évalué à 0,8 volt/mètre au maximum. C'est peu, quand on sait que la limite réglementaire de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est fixée à 87 v/m. C'est bien moins qu'un téléphone ou qu'une borne wifi, et pratiquement équivalent à une perceuse sans-fil.

3. Point sur la visite de la forêt de Fauverney à Donzy,

L'échange de terrain avec la famille PRETRE a été signé chez le notaire de la Nièvre le 03/05/2018. Benjamin BONIN et Monsieur le Maire présents, ont ainsi pu participer ce même jour à une visite de la forêt communale dans la Nièvre organisée par les gardes ONF Messieurs De Croutte et Pomponne.

Le Maire fait un résumé : sur les 4 premières années du plan d'aménagement actuel (2014-2033) le bilan net est de 374 140 € soit 93 535 €/an et 175 €/ha/an. Ce qui est exceptionnel pour une forêt communale.

Toutefois le taux de réinvestissement n'est que de 14% pour le moment (alors que prévu 22%).

Prévisions 2018 : coupes 185 000 € HT, travaux 10 750 € HT, frais de garderie et redevance 10 200 € HT, soit bilan prévisionnel de 165 000 € HT environ.

4. Point sur les travaux,

Complexe scolaire :

Le Maire précise que pour les habitants de la commune qui s'interrogent encore sur l'ampleur du projet, les élus d'aujourd'hui travaillent sur l'avenir. Il s'agit d'un investissement et d'un atout pour les générations futures, pour la vie du village, tout en réfléchissant sur une augmentation raisonnée de l'habitat.

Concernant le groupe de Fauverney, Monsieur le Maire fait part qu'il faudra certainement prévoir une enveloppe supplémentaire de 130 000 € pour les travaux liés à la voirie.

Hélène MOUCADEAU précise qu'elle (au niveau de ses compétences en eau) a demandé à EVI un croquis et une note explicative détaillée de la gestion des EP en phase transitoire et en phase définitive (hypothèse dimensionnement du stockage, volumes en jeu, débit fuite, milieu exutoire du rejet quid des EP issues de la voirie avant réalisation de la ZAC). De même elle souhaite savoir dans le cas d'un avis réservé de la commune, quelle solution alternative serait proposée ?

Aucune réponse concrète n'est apportée. A revoir.

5. Renouvellement des baux des logements communaux,

Les deux logements sous le régime des logements d'instituteur sont à renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction, dans les mêmes conditions que précédemment, du 01/08/2018 au 31/07/2019 les baux suivants :

Logement de la Mairie :

Le loyer mensuel est fixé à 540.68 € + évolution l'indice IRL INSEE non connue à ce jour et les charges s'élèveront à 80.57 € par mois + réévaluation dans les mêmes proportions. Le bail sera reconduit avec le locataire actuel si un nouveau cautionnaire est apporté.

Logement de l'école maternelle :

Le loyer mensuel est fixé à 428.28 € + évolution l'indice IRL INSEE non connue à ce jour et les charges s'élèveront à 60.22 € par mois + réévaluation dans les mêmes proportions.

6. Renouvellement de l'arrêté de pêche à Chassagne,

Le conseil à l'unanimité, décide de reconduire l'arrêté de pêche pour la période du 16/07/2018 au 15/07/2019 dans les mêmes conditions que précédemment.

7. Emplois été 2018,

Aucune candidature reçue à ce jour.

Le Conseil Municipal, tout de même décide à l'unanimité d'ouvrir des postes d'emplois saisonniers d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, selon une rémunération afférente à l'indice majoré 309, du 01/06 au 31/08/2018. Le Permis B est exigé.

Patrick BOLLET rappelle les contraintes et les risques liés à l'embauche de jeunes l'été. Pas de possibilité de conduire le tracteur pour l'arrosage par exemple.

D'autre part, afin de faire le point sur la circulation routière dans le village grâce à l'exploitation des informations des radars pédagogiques, le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir une poste d'agent administratif territorial à temps complet, selon une rémunération afférente à l'indice majoré 309, du 04/06 au 29/06/2018.

8. Point sur vente de la MFR,

Suite à la promesse d'achat d'un acheteur privé, de l'ensemble de la MFR située à Fauverney, le terrain s'avère trop grand pour les besoins de cet acheteur. M. Le Maire propose au conseil d'acheter une partie du terrain soit environ 2.5 ha sur les 4 ha, directement à l'acheteur, et ainsi pouvoir garder le contrôle de cette zone et réfléchir à divers projets. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le conseil approuve à l'unanimité et demande la modification du PLU pour transformer la zone US. Le CDHU est retenu pour mener cette réflexion.

9. Liste des jurés d'assises,

Hélène MOUCADEAU participera au tirage au sort lundi 11 juin 2018 à la mairie de Genlis des jurés pour la commune de Fauverney.

10. Prêt des chapiteaux de la commune,

Prêt du préau de l'école primaire :

- le 02/06 aux habitants des rues Liberté et Aval,
- le 21/06 au Foyer rural.

Les chapiteaux de la commune font l'objet de diverses demandes de prêts de la part d'associations.

Après discussion le conseil décide de prêter les chapiteaux aux associations du village par 7 voix « pour », 4 « contre » et 2 abstentions. Un référent par association sera demandé lors de chaque prêt.

10.bis RGPD,

Le règlement européen 2016/679 dit «RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Ce règlement impose, à chaque collectivité et établissement public qui détient des données à caractère personnel, d'importantes règles de sécurité. Le non-respect de ces règles pourra entraîner des sanctions pénales financières et administratives.

Au titre de ce nouveau règlement, il convient d'adopter et d'actualiser des mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer et de démontrer à tout instant que la commune offre un niveau optimal de protection aux données traitées.

Partant de cette nouvelle obligation, extrêmement contraignante en terme de moyens humains et techniques, et particulièrement complexes, le CDG21 propose une solution mutualisée, développée avec le CDG54 à qui le pilotage est confié. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité et se joint à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par les centres de gestion de Meurthe-et-Moselle et de Côte d'Or.

11. Divers.

- Proposition de participation au marché public du centre de gestion 21 pour les assurances couvrant les risques statutaires. La commune reste libre d'adhérer ou non au contrat si les conditions obtenues au terme de la consultation n'étaient pas favorable. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer.

- parcelle AE 193 à Crimolois : bande de forêt dans la continuité du hangar de M. Curot. Cette parcelle appartient à la commune. Souhait de la société de chasse de Crimolois de mettre cette zone en zone de chasse. Le conseil approuve à l'unanimité sous réserve qu'il s'agisse uniquement de l'association de chasse communale. Michel BRIGATTI se renseigne et informe qu'un formulaire officiel sera à remplir.

- 14 juillet : reconduction à l'unanimité du repas du 13 juillet. Avec mêmes conditions qu'en 2017 (régie de recettes).

- Monsieur le Maire ☞ rappelle l'inauguration de la médiathèque le vendredi 1^{er} juin à 18h30. Tous les habitants sont cordialement invités.

☞ souhait achat d'une cabane à insectes. Approbation à l'unanimité. Implantation vers les vergers place de la mairie.

- Gilles BUGNOT : ☞ travaux de voirie rue Aval et Liberté : début aux environs du 15 juin.

☞ A participé au collège de sécurité sur l'analyse des accidents de la circulation et présente une synthèse.

-Michel BRIGATTI : ☞ travaux faïences salle Chassagne en cours.

☞ Eglise : invasion de pigeons dans le clocher. Grillage à renforcer.

☞ chéneaux de la salle des fêtes et du château sont bouchés. A nettoyer

-Ginette JOUFFROY signale que des écorces de pin sont nécessaires sous les rosiers Rue du Général de Gaulle.

-Christophe POULLEAU : ancienne ligne électrique du foot est en train de tomber dans l'Ouche. Souhaite être aidé pour l'enlever. Patrick et Claude l'aideront.

-Patrick BOLLET : ☞ remerciement aux personnes ayant aidé aux plantations,

☞ barrière du foot réparée (suite à vandalisme, fuites d'huile...). Remerciement à M. Pimet pour la pose d'une remorque pendant la panne de la barrière afin de bloquer l'accès aux terrains.

☞ nombreux trous sur le chemin d'accès au château par la route de Magny. A réfléchir pour une éventuelle réfection.

-Jean-Luc DERECLLENNE : commission culture mercredi 13 juin à 18H00 pour préparation des manifestations du 13-14 juillet 2018.



Le Maire
François BIGEARD